

Domaine Public DP

842

J.A. 1000 Lausanne 1 27 novembre 1986
Hebdomadaire romand Vingt-quatrième année

On ne fabrique (presque) plus, on vend

Toujours attentif aux faits significatifs, Beat Kappeler, secrétaire de l'Union syndicale suisse, relevait récemment (Bund, 6.11.86) que la holding horlogère SMH dépense 300 millions pour la publicité en faveur des montres, dont la vente lui rapporte environ 800 millions de francs (au prix de gros).

Sachant que les marges commerciales font encore une fois 800 millions, on constate que les frais de promotion et de vente représentent 69% du chiffre d'affaires en magasin. Reste un petit tiers, soit 500 millions, sur lequel il faut payer les matières premières et autres fournitures, les frais de recherche et de développement, les charges d'intérêt et l'amortissement des installations, les impôts et les dividendes, sans oublier les salaires, - qu'on serait effectivement près d'omettre, tant le travail semble devenu une composante mineure du coût total de production.

On en est là : à force de rationaliser les processus et les techniques, à force de transformer usines et ateliers en lieux de travail préprogrammé et télécontrôlé, à force d'automatiser tout ce qui peut l'être (et cela fait chaque jour des gestes et des opérations supplémentaires), on modifie progressivement la structure des coûts : la rémunération du capital investi (sous forme de machines, équipements etc.) l'emporte sur celle du travail, lequel disparaît de l'atelier pour se retrouver, en partie seulement et différent, dans les bureaux, les laboratoires, les salles de commande et les locaux d'ordinateurs.

Si donc le travail ne disparaît pas de l'industrie, il s'y distribue autrement. Et cela se reflète dans les prix de revient. Comme se reflète, dans les coûts d'ensemble, le poids toujours plus grand pris par les activités tertiaires et commerciales, accomplies ou non sur le lieu de fabrication.

En général, les opérations de promotion et de vente - celles dont la part domine dans le prix final des produits grand public - se déroulent le plus près possible des grands centres de consommation. La Swatch sort bien des usines ETA à Granges/SO, mais la promotion est faite à Zurich, à Paris, à New-York, là où se vendent les montres.

Sur le lieu de la production, les Swatch ne laissent que des frais de fabrication réduits par la rationalisation au niveau des coûts enregistrés en Extrême-Orient, - où, sauf au Japon, les salaires sont nettement moins élevés qu'en Suisse. Et dans notre pays, qui représente moins de dix pour-cent du total des ventes, la Swatch laisse un chiffre d'affaires (au détail) d'environ 25 millions de francs, soit un montant probablement à peine supérieur aux frais de promotion pour toutes les montres SMH.

Selon les dernières estimations des professionnels pour 1985 (cf DP 831), les investissements publicitaires nets faits en Suisse, tous médias confondus mais sans les foires-expositions, ont dépassé les 3,5 milliards de francs, soit 1,5% du PNB ou 2,5% de la consommation privée. Par rapport à 1982, ils ont augmenté de 9%, tandis que cette dernière avançait de 5% seulement.

Les frais de promotion et de commercialisation dévorent donc une proportion grandissante du prix final des produits. La Swatch représente sans doute un cas extrême, avec la part accordée par ses créateurs au style et à la mode. Mais cette fameuse montre-gadget, prête à changer mais aussi faite pour durer, signale l'aboutissement d'une évolution que connaissent déjà les produits de grande consommation, et plus particulièrement les articles de marque.

(suite au verso)

La gauche entre espoir et pragmatisme

■ (wl) La gauche a-t-elle du plomb dans l'aile ? Les débats sur l'avenir du syndicalisme dans notre pays, les discussions sur le profil du PSS au-delà des élections de 87 semblent être provoqués par des bouleversements économiques inédits, mettant en cause les espoirs de la gauche politique et économique. La lecture d'une thèse sur Max Weber (1897 - 1974) et son influence sur l'Union syndicale suisse nous enseigne que la gauche a toujours dû vivre tiraillée entre le réalisme et l'espoir.

En lisant la biographie que Marcela Hohl a consacrée à Max Weber (1) - figure centrale de la politique de gauche dans les années 30 à 60 - on se pose constamment la question : comment l'espoir a-t-il survécu ? Objecteur de conscience à la fin de la première guerre mondiale, le jeune Max Weber s'est peu à peu converti en partisan d'une armée suisse forte à la veille de la seconde. Economiste de l'USS de 1926 à 1940, il soutint l'idée d'une nationalisation des industries - clés pour devenir de

1952 à 53 le seul membre socialiste d'un Conseil fédéral bourgeois - à une époque où tout le monde prêchait le sermon du "moins d'Etat". A la suite de l'échec de "son" projet de nouveau régime financier en votation populaire, il démissionna pour ajouter encore six ans à la douzaine d'années de Conseil national qui avaient précédé son élection au gouvernement. Weber incarne pratiquement cinquante ans de petites bagarres et de grands conflits à l'intérieur des organisations syndicales et du parti socialiste. Cinquante ans caractérisés par la mutation allant de la lutte des classes à l'intégration politique et économique du mouvement ouvrier en Suisse. Cependant il était convaincu que le programme de Winterthour (1959), "réaliste" et "pragmatique" n'avait en rien trahi les grands espoirs du socialisme.

Comment garder son identité ! Max Weber avait compris que la gauche, au XX^e siècle, si elle pouvait bien l'influencer, ne ferait jamais à elle seule l'histoire en Suisse. Ce réalisme, qui accepte que ce soient les utopies du socialisme qui s'adaptent aux changements de la société capitaliste plutôt que l'inverse, n'a cependant pas empêché Weber de croire à l'idée d'une société plus humaine, plus égalitaire, plus juste. Sa foi - mélange éclectique typiquement suisse d'éléments chrétiens, marxistes et libéraux - était immuable.

Pragmatisme et utopie : s'adapter aux situations réelles d'une part et mettre en valeur l'idée constante d'un autre arrangement avec les réalités de l'autre. Ces deux tendances du socialisme peuvent être conciliées dans l'action et la fidélité de l'engagement. C'est la leçon de Max Weber. Elle est toujours actuelle.

(1) Non, il ne s'agit pas du sociologue allemand (1864-1920), auteur d'*Economie et société* et de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (ndlr.) Marcela Hohl : *Die wirtschaftspolitischen Vorstellungen von Max Weber und sein Einfluss auf die Tätigkeit des Schweizerischen Gewerkschaftsbundes*. Thèse de doctorat de St. Gall. Ruegger, Chur, 1983.

(cfp) Le saviez-vous ? Le canton des Grisons fait partie d'un ensemble qui s'appelle ARGE ALP, abréviation pour Communauté de travail des pays alpins, qui regroupe également l'Etat libre de Bavière, la Région autonome de Bolzen et du Tyrol du Sud, la Région lombarde, le Pays de Salzbourg, celui du Tyrol, la Province autonome du Trentin et le Vorarlberg, en bref des régions de trois pays. Constituée au début des années 70, la Communauté de travail des pays alpins a pour but de chercher à résoudre en commun des problèmes qui se posent de la même manière dans toutes les régions concernées des Alpes moyennes. Elle a en outre contribué à la constitution d'organismes similaires pour les Alpes orientales et pour les Alpes occidentales. Trois cantons romands (VS, VD et GE) participent à cette dernière organisation.

LA POLITIQUE "ETRANGERE" DES GRISONS

La Communauté de travail des Alpes moyennes est dirigée par une conférence des chefs de gouvernement, dont le président du Conseil d'Etat des Grisons. Cinq commissions (transports, développement des régions alpines, culture, santé et politique de la santé, économie) facilitent la coordination des efforts. Un guide commun pour le développement et la sauvegarde des régions alpines a été adopté. Le canton des Grisons (165'000 habitants) est le plus petit Etat membre de cette communauté au sein de laquelle il ne semble pas y avoir de problèmes de majorité et de minorité. Cela est peut-être dû au fait d'activités encore assez réduites.

L'intérêt d'une telle collaboration internationale réside dans la mise en place, sans grand bruit, d'organes de collaboration entre des régions appartenant à différents pays, sans intervention des Etats centraux. C'est une des formes de la construction européenne qui mérite de retenir l'attention.

On ne fabrique (presque) plus, on vend

(suite)

Une évolution irréversible, dont on sait qu'elle modifie profondément les conditions de l'action syndicale; les foules ouvrières, organisées depuis des décennies, font place à des travailleurs "tertiarisés", dispersés, souvent bien payés pour graisser les rouages de l'économie en aval de la production ; pour faire tout ce boulot d'intermédiaire que les marxistes considèrent comme improductif, et qui coûte désormais davantage que la production.

YJ

Les idées courtes des Arts et Métiers

■ (jd) Avant la votation du 28 septembre dernier sur les ateliers d'apprentissage, les milieux patronaux ont chanté les louanges du système helvétique - apprentissage en entreprise et à l'école simultanément - garant d'une solide formation professionnelle et meilleur rempart contre le chômage des jeunes.

Le danger représenté par l'initiative du parti socialiste ouvrier étant écarté, l'Union suisse des arts et métiers (USAM) - 120'000 entreprises et près d'un million de places de travail - abat ses cartes. Dans un récent rapport sur la formation professionnelle - le précédent date de 1978, soit avant l'entrée en vigueur de la loi fédérale actuelle - elle affirme vouloir évaluer la législation fédérale à la lumière des réalités de l'apprentissage. En fait l'USAM exprime sa méfiance à l'égard du volet scolaire de l'apprentissage et

émet des revendications qui reflètent les intérêts étroits et à court terme des entreprises.

Pour l'USAM, l'enseignement à l'école doit coller au plus près du travail professionnel de l'apprenti. Les cours à option - un demi-jour par semaine - introduits par la loi de 1978 pour développer la culture générale des apprentis, n'ont pas à s'éloigner d'un pouce du domaine professionnel ; si les apprentis veulent élargir leurs horizons, ils n'ont qu'à le faire sur leur temps de loisirs. Tout comme d'ailleurs la pratique de la gymnastique que l'USAM voudrait voir disparaître des programmes.

Pour compléter le tableau, ajoutons que le rapport rejette catégoriquement l'application des conventions collectives de travail aux apprentis et, s'il insiste sur l'importance de la formation permanente, laisse aux travailleurs le soin de trouver le temps et l'argent de leur recyclage.

L'attitude de l'USAM à l'égard de la

formation professionnelle est irresponsable pour deux raisons. En s'obstinant à vouloir rendre moins attractive encore la formation professionnelle en apprentissage, les petites et moyennes entreprises vont au-devant de difficultés de recrutement, déjà prévisibles en raison de la situation démographique. La volonté de restreindre au maximum le champ de formation condamne les travailleurs de demain à affronter l'évolution des professions avec des moyens limités ; cette politique, justifiée par une vision étroite des intérêts de l'économie, pénalisera également les entreprises qui ne trouveront plus de collaborateurs qualifiés et aptes à s'adapter aux nouvelles techniques.



Le Peuple Valaisan, avant le 28 septembre

■ Dans votre numéro du 11.9.86, vous publiez, sous le titre *Paolo Bernasconi/un champ de mines*, le résumé d'un article de Paolo Bernasconi, qui me touche dans ma personnalité par des omissions et de graves inexactitudes.

1. L'article de Paolo Bernasconi, que vous avez résumé, avait été publié par *Bilanz* à côté de la réponse que la revue avait dû m'accorder suite à mon action judiciaire en exercice du droit de réponse, introduite conséquemment à une grave attaque de *Bilanz* contre ma personne. Dans le cadre de cette action, *Bilanz* avait accepté une transaction, qui prévoyait la publication de ma réponse, tout commentaire exclu. Contrairement à cet accord, *Bilanz* a publié la prise de position de Bernasconi qui, tel votre résumé, contient plusieurs affirmations de faits inexacts

DROIT DE REPONSE

2. La lettre du Directoire de la Banque Nationale du 12 février 1980 ne peut contester la validité des raisons de la campagne de presse, que vous m'accusez d'avoir menée contre Bernasconi. En effet, presque trois ans après cette lettre (qui était bien connue, Paolo Bernasconi l'ayant rendue tout de suite publique), soit le 28.1.1983, un arrêt du Tribunal Fédéral a constaté que Bernasconi n'avait ni examiné, ni instruit le cas de son substitut John Nosedà dans l'affaire de violation de la loi Furgler par la société anonyme Gaudio, dont Nosedà, avec d'autres, était administrateur.

3. Il est faux que j'aie de-

mandé au Comité Radical tessinois l'exclusion ou la suspension de Bernasconi de sa fonction de procureur.

4. Je n'ai jamais tenu une comptabilité des articles publiés en 15 ans par *Gazzetta Ticinese* (qui n'est pas "mon" journal, mais dont je suis proche) concernant des appréciations de l'activité de Paolo Bernasconi : je n'ai aucun motif de vengeance personnelle envers ce Monsieur. La plupart des articles parus étaient la réaction au procédé singulier contre le chef du Bureau des Registres de Lugano, qui avait demandé des éclaircissements sur le procédé employé par Paolo Bernasconi, à savoir l'omission d'instruction de la position de certains administrateurs de la Gaudio S.A.

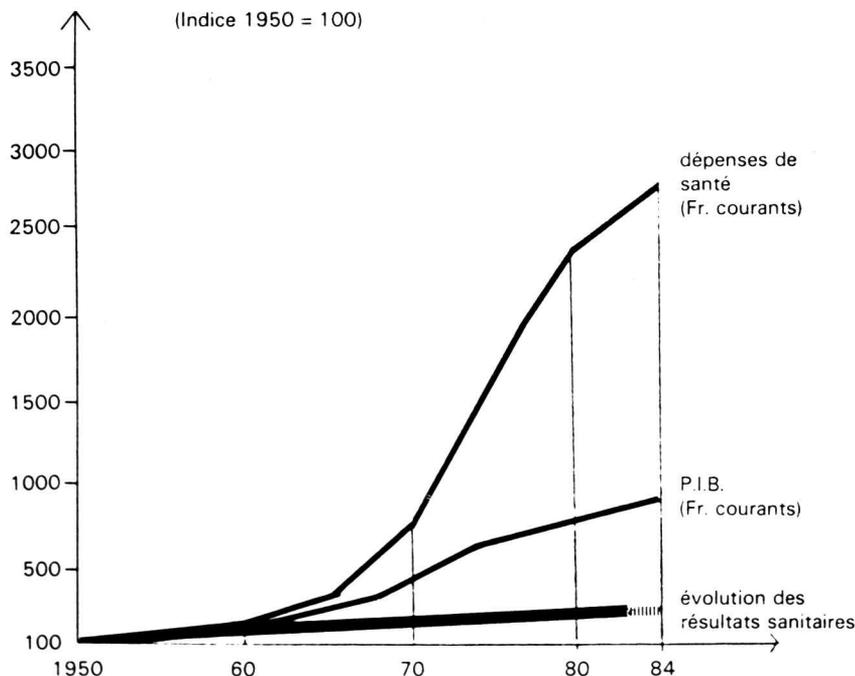
Franco Masoni
Avocat, Conseiller aux Etats

Politique de la santé

■ (ag) Il y a vingt ans - c'était un de nos sujets de discussion, dans les premiers numéros de DP - le coût de la santé par référence au Produit national était de 4%. Ordre de grandeur équivalent dans la majorité des pays occidentaux. Aujourd'hui, le coût, par rapport à la même référence, a doublé. Ou encore, si l'on choisit comme indicateur le coût par assuré, la croissance est sans commune mesure avec celle des prix ou des salaires.

Indices 1983	1970 = 100
Prix	187
Salaires	237
Coût - assuré	364

En termes économiques, le rendement est-il proportionnel à la dépense ? Question difficile, car ni la qualité des soins, ni l'allègement de la souffrance ne se mesurent quantitativement. Pourtant, les graphiques



Ce qui frappe à la vue de ce graphique est l'évolution somme toute très lente des résultats sanitaires. Il convient de noter que cette courbe est fondée pour l'essentiel sur l'évolution des indicateurs de mortalité générale pondérés à la hausse.

que dessinent les spécialistes - ici Charles Kleiber, chef du Service de la Santé publique et de la planification sanitaire du canton de Vaud - révèlent une évidente perte de rendement.

Les Suisses consacrent vingt milliards à leur santé. Toutes les données objectives - vieillissement de la population, augmentation du nombre des médecins, sophistication médicale - autorisent des extrapolations qui annoncent des dépenses encore plus fortes.

Le coût de la santé est donc un de nos grands problèmes nationaux. D'où l'intérêt exceptionnel des travaux réunis et publiés par Pierre Gilliland (1).

Immobilisme et mouvement

Globalement, la qualité des soins est en Suisse de très haut niveau. On observe pourtant, dans cette moyenne élevée, des disparités cantonales fortes et surtout des inégalités so-

ciales. C'est ainsi que Gilliland, à juste titre, souligne que des revenus améliorés pour les personnes âgées qui ne disposent que du minimum vital permettraient de retarder ou d'éviter les placements en institutions.

La croissance des coûts, prix d'une médecine de qualité, cache aussi bien des facteurs mal maîtrisés et un certain immobilisme que des performances remarquables.

Deux exemples. Entre 1950 et 1980 le nombre total des lits d'hôpitaux a très peu augmenté. Mais sous ce chiffre stable, on observe : la disparition des lits qu'exigeait le traitement de la tuberculose, l'accroissement des lits de gériatrie, l'extension en personnel et en appareil de la logistique liée à chaque lit, et surtout le doublement du nombre d'admissions. Conséquemment la durée des séjours a été réduite de moitié.

Durant cette même période, deuxième exemple, le transfert des coûts sur les assurés par plafonnement des participations des pouvoirs publics et plus particulièrement de la Confédération, a été considérable. Pour dix exercices (1976 - 1985), Gilliland l'estime à sept milliards. D'où une politique sociale à rebours : charge accrue pour les familles et pour les assurés de condition modeste.

Pour qu'avance la discussion

Les données ainsi réunies par Gilliland ont ceci de tonique, même si la solution globale n'est pas en vue, qu'elles démontrent la qualité des recherches entreprises, la diversité des modèles proposés et des expériences tentées.

Dans cet article, qui est notes de lectures, pas question de présenter des conclusions ! Mais, à titre provisoire, ces réflexions :

- Il est indispensable dans tout le milieu politique, au sens large du terme, de faire circuler l'information. Par exemple, l'étude critique de la pratique de l'"enveloppe budgétaire" est passionnante. A-t-elle permis de mieux cerner la vocation de chaque hôpital ? Serait-elle applicable à la médecine ambulatoire, selon le modèle des "caisses de santé", telles qu'elles fonctionnent aux Etats-Unis (HMO) ?

- La répartition des charges doit impérativement être revue par allègement des familles et des personnes à ressources modestes.

- Des franchises fortes peuvent être exigées de ceux qui ont des revenus suffisants. Mais au lieu de revêtir un aspect fiscal, elles devraient renforcer, sur une base volontaire, l'esprit de mutualité qui s'est perdu.

- Des facteurs négatifs quant au coût de la santé peuvent être transformés en données positives. Le nombre accru de méde-

cins offre une chance de mieux organiser des soins à domicile.

- La politique du logement doit prendre en compte, enfin, les besoins du grand âge par intégration dans les ensembles urbains, sans ségrégation.

La santé, ce sera ou la fatalité des extrapolations, les coûts extravagants, l'inégalité révélée, ou l'exercice difficile de la maîtrise sociale et de la solidarité.

(1) Les défis de la santé. Les coûts et l'assurance. Ed. Réalités sociales, 1986, 362 p.

EGALITE HOMMES - FEMMES FACE A L'AVS

Prenez la Constitution au sérieux

■ (jd) "Sur le dos des femmes !", telle a été la réaction générale au projet de 10^{ème} révision de l'AVS, présenté par le Conseil fédéral. En effet l'élévation à 63 ans de l'âge de la retraite pour les femmes permettrait d'économiser près de 300 millions de francs, une contribution déterminante à l'équilibre financier du projet. Pourtant l'âge de la retraite des femmes n'est que l'arbre qui cache la forêt des discriminations auxquelles ces dernières sont soumises en matière de sécurité sociale. Le débat sur l'égalité entre hommes et femmes est loin d'être épuisé par la question de l'âge de la retraite. Et le Conseil fédéral, s'il veut prendre au sérieux le principe de l'égalité inscrit dans la Constitution, serait bien inspiré de revoir entièrement le système de l'AVS.

En effet, la sécurité sociale helvétique, mise sur pied en 1948, reflète parfaitement les valeurs dominantes de cette époque, et notamment le statut de la femme tel qu'il était codifié à l'époque par le droit de la famille : le père nourricier et l'épouse au foyer. Le Code civil a été récemment révisé pour mieux équilibrer les rôles au sein de la famille - opération financièrement neutre pour la collectivité - alors que les autorités se font tirer l'oreille pour l'AVS : une histoire de gros sous. Or les injustices sont pourtant flagrantes dans ce domaine : la femme qui se conforme sa vie durant au rôle traditionnel d'épouse et de mère s'en sort bien - même sans activité lucrative et sans enfant elle bénéficiera de la rente de couple par l'intermédiaire de son mari ; à 62 ans elle touche une rente, même si son mari est encore actif -, alors que la femme qui n'a pas suivi la "voie royale" est plus ou moins préteritée. La femme mariée, qui a été active et qui a donc cotisé, n'a pas droit à une rente propre ; tout au plus ses

cotisations pourront-elles contribuer à augmenter la rente du couple à concurrence de la rente maximum. La situation de la femme divorcée est plus mauvaise encore : sa rente est en général plus faible que celle de son ex-conjoint, parce que seules ses cotisations sont prises en compte. Et ce ne sont que deux exemples.

La fixation de l'âge n'est donc pas l'approche prioritaire pour réaliser l'égalité devant la retraite. Il s'agit de repenser cette institution fondamentale de la sécurité sociale dans des catégories nouvelles et conformes à la diversité des situations vécues par les femmes aujourd'hui. Une fois ce travail effectué, qui doit mettre à égalité de droits hommes et femmes, on pourra faire les comptes et s'occuper de l'âge de la retraite. Gageons qu'il faudra encore bien des combats pour y parvenir, tant il est vrai que si, sur les principes, l'accord est facile à obtenir, les résistances se manifestent avec d'autant plus de vigueur que le but se concrétise.

Blick a publié une interview du Fribourgeois Marc Moret (voir DP 841), grand patron de Sandoz à Bâle. Le journal signale qu'il est le troisième romand à figurer à la tête de l'entreprise et qu'il parle très bien l'allemand.

Le Grand Conseil bernois a décidé, à l'appel nominal, de renoncer à la construction de la centrale électrique de Graben. Le vote a permis de constater que seuls deux groupes ont voté massivement, dans ce cas-là, en faveur de l'énergie nucléaire : le groupe radical (3 votes favorables au renoncement et 31 opposés) et le groupe PDC (5 députés opposés au renoncement et une abstention). Le puissant groupe UDC a voté avec une majorité de députés favorables au renoncement, ce qui a été une surprise.

EN BREF

Extrait d'une déclaration à *La Liberté* du nouveau président du FC Romont (2^{ème} ligue) : "Notre dette est très importante et il est nécessaire de recréer un autre esprit de football à Romont, du vrai amateurisme. Je fais toujours la comparaison avec une fanfare : le musicien n'est pas payé pour jouer, mais sacrifie son temps. Il doit en aller de même en football". Bel esprit sportif qui nous ferait presque souhaiter, au risque de choquer nos lecteurs fribourgeois, que le FC Romont n'accède pas trop vite à la Ligue nationale.

Nous n'avons qu'une seule terre

■ (*mam*) A l'heure où la plupart des organisations écologistes ont les yeux braqués sur les graves pollutions du Rhin, le combat de Pierre Lehmann pour sauver quelques arbres (voir encadré) pourrait sembler de peu d'importance. Ce serait méconnaître la réflexion menée depuis plus de quinze ans par l'ingénieur physicien des hauts de Montreux sur les problèmes d'environnement. Dans un texte produit il y a quelques mois, Pierre Lehmann rappelait l'importance de chaque m² de sol sur une planète unique, que nous devons absolument apprendre à considérer comme un organisme dont les lois de fonctionnement nous échappent encore dans une large mesure.

"Les soi-disant impératifs économiques ne sont qu'une escroquerie de l'esprit, il n'est d'impératifs que de la nature" aimait à répéter Denis de Rougemont. Prenant la parole le 14 novembre 86 à Montreux, le prince Philip, président du WWF, a rappelé cette vérité fondamentale "il est temps de substituer au rendement financier la recherche d'un équilibre compatible avec le mode de fonctionnement de la biosphère".

L'environnement n'est pas une marchandise

Notre système économique considère le profit comme une nécessité. Or le mode de fonctionnement de la biosphère exclut et le profit et la production de déchets, qui en est le corollaire inévitable. Notre planète constitue un système ouvert par rapport à l'énergie, mais fermé par rapport à la matière. Un système

économique comme le nôtre, en circuit ouvert, ne peut mener qu'à la destruction de l'environnement ; la biosphère, dont les cycles sont et doivent rester fermés, ne pourra le supporter que pendant un temps très limité. De ce point de vue, la manière dont nous faisons usage du sol est particulièrement aberrante. Le sol se vend comme une marchandise et n'est plus considéré que comme un support inerte. Nous avons oublié que le sol est une entité vivante, un "organe" dont le bon fonctionnement est indispensable à la survie de la biosphère.

Gaia : la terre vue comme un organisme

La notion de Gaia (nom grec de la déesse Terre), c'est-à-dire d'une terre constituant un être vivant unique et dont les différentes formes de vie manifestent de manière spontanée un comportement homotélique (ayant un but commun) est ancienne. Elle a été formulée de manière scientifique par le biochimiste anglais James Lovelock dans son livre *Gaia, a new look at life on Earth* (1). On retrouve cette notion chez Vladimir Vernadsky, Rudolf Steiner, Teilhard de Chardin, et quelques autres. Lovelock a également mis en évidence que la composition de l'atmosphère terrestre est incompatible avec les lois de l'équilibre thermodynamique chimique. Cette composition "anormale" s'expliquerait par le fait que la vie la contrôle, en la rendant optimale pour ses propres besoins.

Dans la perspective de Gaia, les fonctions du sol ne sont pas limitées à son environnement immédiat. L'existence du Sahara ou de la forêt amazonienne influe sur le climat du globe entier. L'utilisation du sol, en Suisse ou ailleurs, est importante non seulement localement mais aussi à plus vaste échelle, sans qu'il soit possible de dire qu'un type de sol est plus important qu'un autre. Tout est solidaire, tout s'adapte, tout se complète. La végétation dépend bien sûr du sol lui-même, mais également

UN COMBAT OU CHAQUE ARBRE COMPTE

Pierre Lehmann habite Montreux, "peut-être une des communes de Suisse les plus vilipendées par la spéculation immobilière". Plus de mille appartements vides n'empêchent pas la construction de se poursuivre contre vents et marées.

C'est dans ce contexte qu'il se bat depuis trois ans pour sauver une dizaine de sapins plantés sur sa propriété, en bordure de la route cantonale. Un règlement stipule qu'une haie bordant une telle route ne peut avoir plus de deux mètres de haut. Le conflit a débuté avec l'entrée en fonction du nouveau voyer du troisième arrondissement qui s'est mis en tête de faire appliquer un règlement inapplicable dans bien des cas. Pierre Lehmann estime absurde de sacrifier des arbres sains au trafic automobile que, par ailleurs, ils n'ont jamais gêné. Il explique également que ses sapins sont indispensables pour assurer la stabilité d'un terrain en pente, affirmation qui a reçu la caution des faits lorsqu'un glissement de terrain s'est produit chez son voisin suite à de fortes pluies. Malgré des échanges de lettres avec le Service des routes puis le Département de l'intérieur et un recours au Conseil d'Etat, l'ordre de ramener les

arbres à une hauteur réglementaire a été maintenu avec un délai au 31 janvier 86. M. Lehmann a donc averti le Conseil d'Etat qu'il n'obéirait pas, avec pour conséquence une lettre datée du 11 novembre 86 l'informant qu'un paysagiste avait été mandaté pour effectuer les travaux de coupe entre le 24 et le 26 novembre, avec l'aide de la police cantonale si nécessaire. Il a donc écrit à la Conseillère fédérale Kopp, lui rappelant des propos tenus par elle-même : "à force de détruire la nature, nous finirons par nous détruire nous-mêmes". La chef du DFJP vient de lui faire répondre qu'elle ne pouvait pas intervenir dans les affaires cantonales et qu'au surplus elle ne saurait prendre position sur une affaire rendue publique par la presse (24 heures du samedi 15 novembre). Aux dernières nouvelles, l'intervention d'un député écologiste auprès du Conseiller d'Etat Marcel Blanc a permis d'obtenir un délai et une entrevue n'est pas à exclure. Gageons que Pierre Lehmann usera de tous les moyens possibles pour préserver ces quelques arbres... et ceci au nom de l'intérêt supérieur de la vie sur cette terre dont chaque m² de sol constitue un élément irremplaçable.

(1) Oxford University Press, 1979, 157 p.

de facteurs extérieurs comme l'ensoleillement, les précipitations et les apports atmosphériques de graines, spores et autres aérosols.

L'atmosphère, dont chaque m² de sol est en même temps client et fournisseur joue manifestement un rôle de courroie de transmission entre les écosystèmes. Dans cette optique, il est important que le sol reste vivant.

La loi du sol

La valeur d'un sol est évidemment d'autant plus grande qu'il n'est pas construit ni constructible. Il en découle qu'il n'y a pas de plan de zones qui tienne. Les plans de zones ne sont que des règlements d'exploitation et n'accordent aucune valeur propre à la vie qui peut se développer sur et dans un sol. Ils ne peuvent pas empêcher le massacre du sol.

En Suisse (et ailleurs), le sol a déjà été considérablement malmené. La situation est assez semblable à celle de nos forêts au début du siècle. A l'époque, on s'est rendu compte que le déboisement devait prendre fin sous peine de voir se multiplier les inondations, glissements de terrain et érosions. La loi de 1902 stipule que toute forêt abattue doit être remplacée par une forêt de même surface ailleurs, mais si possible pas trop loin.

Par analogie, Pierre Lehmann propose une loi du sol qui se baserait sur les mêmes principes : toute parcelle du sol détournée de sa vocation productive devrait être compensée par la restitution d'une surface égale à l'état naturel. Cette loi devrait avoir une force dérogoratoire aux actuels plans de zones. Les frais de restitution seraient à la charge des constructeurs. L'adoption de ce texte supposerait à terme la suppression de la propriété privée du sol. Communiquée à la Municipalité de Montreux, au président du GPE local et à la Commission cantonale de recours en matière de police des constructions, on se doute que cette proposition ne soulève pas l'enthousiasme des milieux politiques et économiques.

Il est clair qu'une société qui se fixerait de tels buts ne pourrait être que très différente de la nôtre. Une société d'"Etre" et non d'"Avoir", pour reprendre les termes d'Erich Fromm. Le fait que nous en soyons encore loin ne doit pourtant pas nous décourager ni nous faire oublier que l'alternative est la "course à la mort" que la société actuelle nous propose.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Noir ou blanc, à qui se fier ?

■ Lisez-vous *l'Atout*, "Association pour une libre information", rédactrice responsable : Geneviève Aubry ? Moi, j'aime bien.

Voyez-vous, *Domaine Public*, je suis d'accord - neuf fois sur dix. Mais une fois sur dix - un peu moins, peut-être - je ne suis pas d'accord. Il me semble qu'il se trompe.

Tandis que *l'Atout*, jamais d'ennui. Je lis : *blanc* - je conclus : *noir*, sans risque d'erreur. Ca me donne une merveilleuse sécurité.

Naturellement, il y a tout de même parfois de petits problèmes. Par exemple, j'ai sous les yeux un article paru voici quelque temps, intitulé : *l'Après Tchernobyl* :

"L'URSS n'est pas la Suisse !" est-il écrit (ça, je m'en doutais). "Entre le monde libre et les pays de l'Est, il y a deux philosophies différentes. Dans le premier, la responsabilité repose sur l'individu alors que dans les pays communistes, la masse absorbe la responsabilité personnelle. On comprend mieux la vétusté des centrales nucléaires soviétiques qui n'ont qu'un minimum de protection. En comparaison, Leibstadt est construit pour supporter le choc d'un Boeing percuteur de plein fouet le dôme protecteur."

Je disais : *quelques petits problèmes* ...

En effet, si nous songeons à Bâle, trois hypothèses se présentent à l'esprit :

1. Madame Aubry, dont je ne crains pas de dire qu'elle est non seulement lucide, mais extra-lucide, a raison ; à Bâle, la responsabilité repose sur l'individu - *id est* : toutes les mesures de protection avaient été prises - *donc* il n'y a pas eu de catastrophe. Les Allemands nous cherchent des querelles d'Allemands et les Français chinoisent. Pour vous en rendre compte, suffit d'appliquer la méthode de Paschoud : les témoignages sur ce qui s'est passé à Bâle sont contradictoires, *donc* il ne s'est rien passé.

2. Madame Aubry ne sait pas ce qu'elle dit et elle écrit n'importe

quoi. Il ne reste plus qu'à nous féliciter que les anges gardiens de nos amis bernois aient su les préserver d'une Conseillère d'Etat nettement "néanderthalienne" (je renonce à "magdalénienne", un collègue m'ayant fait observer que les Magdaléniens avaient une civilisation admirable, comportant notamment les peintures rupestres de Lascaux) !
3. Madame Aubry a raison, et cependant la catastrophe a eu lieu. Dès lors, une seule conclusion : à Bâle, "la masse (a absorbé) la responsabilité personnelle" - en d'autres termes, les bolchéviks ont pris le pouvoir chez Sandoz, et qui sait, chez Ciba-Geigy ? chez Hoffmann-Laroche ?

... Comme disait ma grand-mère : il ne faut pas laisser les enfants jouer avec des allumettes ! Et dire que la pauvre vieille ignorait tout de l'énergie nucléaire et des produits toxiques !

Et cependant, je me demande parfois si je ne vais pas rejoindre mes Néanderthaliennes, et "Max et Moritz" et tutti quanti : L'Olympiade des échecs aura lieu cette année en Arabie ... *Par conséquent*, l'équipe d'Israël ne sera pas admise ... Que pensez-vous qu'il arrivera ? que l'équipe suisse - on a le plus souvent, dans les milieux échiqués de notre pays, des opinions *solides* ; on publiera un article (mauvais) d'Arrabal dénonçant l'emprise des Soviets sur la Fédération des échecs, etc - que l'équipe suisse, donc, va se retirer ? Mais non ! Mais pas le moins du monde ! On participera. Sans Kortschnoi, il est vrai, qui demi-juif d'origine russe a refusé. Mais on participera ! Je me demande parfois aussi si le grand problème politique auquel est confronté notre pays (et peut-être tous les pays) ; notre temps (et peut-être tous les temps), n'est pas le manque où nous sommes d'une lotion capillaire efficace - à appliquer là où je pense ...

JC

L'audience de la série télévisée du dimanche soir *Dernières nouvelles de notre passé* augmente depuis quelques semaines en Suisse alémanique. Les événements de plus en plus proches attirent, semble-t-il, davantage les téléspectateurs.

La série *Motel*, de la télévision suisse alémanique avait fait l'objet de nombreuses critiques il y a deux ans. Incompréhensible pour nos mentalités latines, cette sorte de *Dallas* helvétique avait paru totalement soporifique à un chroniqueur romand. Elle passe actuellement, dans une formule concentrée, sur l'émetteur régional allemand *Sud-West-Funk* et dispose d'un bon succès d'audience. Nul n'est prophète en son pays !

ECHOS DES MEDIAS

La dernière trouvaille d'éditeurs astucieux : la vente, dans les kiosques, de journaux de petites annonces gratuites. Deux exemples : *La clé de la bonne occasion* en Suisse romande et *Schweizer Briefmarken-Börse* en Suisse alémanique.

Le fond d'enquêtes (Rechercher-Fonds) de la WOZ a financé la publication hors budget d'un supplément de huit pages sur l'Irlande du Nord. Ce fond est alimenté par le Groupe des amis de la WOZ.

On savait la *Gazette de Lausanne* et le *Journal de Genève* souvent en retard sur l'actualité. Ses effectifs rendus squelettiques par la DIPRA ont fait adopter au quotidien lausannois un rythme proche de celui d'un mensuel : dans l'édition du samedi 22 novembre, on peut lire que le président de la Confédération Alfons Egli a été victime "mardi" d'un accident de la circulation dont il est heureusement sorti indemne... encore ? M. Egli serait-il un chauffard ? Rassurez-vous, il ne s'agissait que de la reprise d'une dépêche de l'ATS datée du mardi... 28 octobre !

COLLOQUE CLAUDE SIMON A GENEVE Reflexions en marge

■ En présence de Claude Simon, prix Nobel de littérature 1985, un colloque s'est tenu récemment à Genève. Sans aucune prétention scientifique, voici quelques "impressions de colloque", ou "les critiques dans tous leurs états".

Tel est si enfantinement heureux de s'approprier la parole qu'il faudrait être une brute pour tenter de la lui arracher ; tel autre pontifie avec une gravité comique et s'enivre longuement de l'encens de sa propre voix. D'autres, qui ont joué le jeu et s'en sont tenus à leurs trente minutes, assistent, frustrés et impuissants, aux débordements verbaux de leurs collègues. "D'incurables vieux enfants qui jouent à touche-parole" me glisse un voisin malveillant. Le fait est que j'ai rarement autant perçu chez autrui la libido du dire...

Dieu merci, ils ne sont pas tous comme ça ! Nous avons entendu des analyses intelligentes et riches, qui nous fraient des voies d'accès à l'oeuvre, voies royales souvent ; des exposés qui fournissent des clés propres à nous ouvrir les portes d'une oeuvre dont l'abord n'est pas toujours aisé.

Après les exposés, voici la comédie

CA N'EST PAS DU CINEMA

■ Deux hommes d'affaires suisses, Francis Von Büren et Pierre Alain Blum viennent de racheter les quatre sociétés du groupe AAA, premier distributeur indépendant du cinéma français, également actif dans le domaine de la production. Les Lausannois connaissent bien Von Büren, l'homme du Grand Café de Montbenon, également propriétaire de boîtes de nuit à Neuchâtel. Ambitionnant de devenir *le Club Méd' de la discothèque*, il a déclaré à *Libération* qu'il considèrerait la direction de sa société fiduciaire comme son activité principale. Quant à Blum, il dirige la marque Ebel (horlogerie de haut de gamme) et sponsorise des sportifs d'élite comme Henri Lecomte et Alain Prost

des questions. J'ai fréquenté plusieurs colloques littéraires, je n'y ai encore jamais entendu personne poser une vraie question. En revanche, deux cas se présentent : ou bien l'intervention met en cause, sur un ton agressif, ce qui a été dit - et on sent grouiller sous les mots tout le non-dit de règlements de comptes ignorés - ou bien l'intervenant fait un discours, correspondant à la communication qu'il n'a pas pu faire pour x raisons et qui lui reste sur l'estomac. La perplexité est portée à son comble si l'animateur demande au premier orateur de répondre ! Répondre à quoi ? Comment répondre à une question qui n'a pas été posée ?

Bref, après ces joyusetés, quel réconfort d'entendre Claude Simon parler de son métier d'écrivain ! Grande et belle voix qui dit très simplement l'impérative nécessité de l'écriture. J'entends alors une autre voix, celle de Marguerite Duras, qui disait à Pivrot : "Vous savez, l'écriture, c'est un drôle de truc". Ce "drôle de truc" qui bouleverse et qui oriente toute l'existence de l'écrivain est bien trop important pour laisser Narcisse s'y mirer.

Catherine Dubuis

DP Domaine Public

Rédacteur responsable :
Jean-Daniel Delley
Rédacteur : Marc-André Miserez
Ont collaboré à ce numéro :
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Wolf Linder
Charles-F. Pochon
Points de vue :
Jeanlouis Cornuz, Catherine Dubuis
Abonnement :
60 francs pour une année
10 francs jusqu'à fin 86
Administration, rédaction :
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél : 021 / 22 69 10
CCP : 10 - 15527-9
Composition et maquette :
Domaine public
Impression :
Imprimerie des Arts et Métiers SA